

# Mascarin : un « Jardin remarquable »



**Le jardin abrite aujourd'hui pas moins de 4000 plantes. (Photo Ph. N.)**

Mis en place en 2004 par le ministère de la Culture, le label « Jardin remarquable » distingue des jardins et des parcs, « présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. »

L'objectif est simple: faire connaître et valoriser des parcs et jardins ouverts au public, particulièrement bien entretenus.

## Un label pour 5 ans renouvelables

Un label que peut désormais arborer avec fierté le jardin botanique de Mascarin, répondant à tous les critères exigés.

Attribué pour 5 ans renouvelables, le label « Jardin remarquable » est donné sur des critères de qualité « quant à sa composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments

remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale.

Il tient compte de la diversité des parcs et jardins et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains et de tous les styles. »

Propriété du Département depuis 1987, sur l'ancien domaine de la famille de Chateauxvieux à Saint-Leu, le jardin de Mascarin abrite aujourd'hui pas moins de 4000 plantes réparties en huit collections botaniques: « plantes lontan », « verger créole », collection « Réunion » (espèces endémiques), « bassin de plantes aquatiques », « caféiers du monde », collection « succulentes », « palmiers » et « orchidées et fougères ».

H. C.

# Le plus bel arbre de l'année : c'est parti !



**Le baobab des Camélias à Saint-Denis, candidat au concours de l'arbre de l'année, en 2018. (Photo Cédric Bouland)**

Le coup d'envoi de la 8<sup>e</sup> édition du concours « L'Arbre de l'année » est donné avec l'ouverture des inscriptions.

Le magazine Terre Sauvage et l'Office national des forêts (ONF) ont créé cet événement en 2011. Depuis sept ans, il permet de récompenser les plus beaux arbres du patrimoine français. C'est donc parti et il est possible, dès mainte-

nant, de déposer sa candidature en inscrivant un arbre particulièrement remarquable. Individuellement ou en groupe, tout le monde peut proposer la candidature de l'arbre qui compte dans sa vie.

Pour cela, il suffit de prendre trois photos de celui-ci, de décrire son histoire en quelques lignes et ses caractéristiques esthétiques, biologiques et historiques.

Le jury, composé du magazine Terre Sauvage, de l'Office national des forêts, de l'association A.R.B.R.E.S, de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, se réunira en juin et désignera les candidats représentant les couleurs de leurs régions.

Les arbres sélectionnés feront

l'objet comme chaque année d'une production photo par un photographe du magazine Terre Sauvage.

Les arbres sélectionnés seront ensuite soumis au vote du public sur le site [www.arbredelannee.com](http://www.arbredelannee.com), entre le 13 septembre et le 6 décembre 2019.

Adressez votre candidature sur le site : [www.arbredelannee.com](http://www.arbredelannee.com)